

Infos-Doyenné

Où et quand est-il possible de se confesser ?

Communauté de paroisses St Jean Baptiste (Centre-Ville)

- Cathédrale : mercredi et vendredi, de 17h à 18h ; le samedi de 16h à 18h
- St Jacques : vendredi de 9h à 9h30, avant la messe
- Notre Dame La Réal : vendredi de 19h à 20h, après la messe
- Ste Thérèse : le 1er mercredi du mois de 17h30 à 18h (hiver), de 18h30 à 19h (été), après la messe.
- Chapelle Notre Dame de Lourdes : le samedi de 8h45 à 10h30.
- St Matthieu : fraternité St Pierre (rite extraordinaire) : du lundi au jeudi, ainsi que le samedi, de 10h à 10h45 ; le vendredi de 19h15 à 20h ; le dimanche de 9h45 à 10h15.

Communauté de paroisses Notre Dame de la Bonne Nouvelle (Perpignan ouest)

- St Martin de Bonsecours : le vendredi de 19h15 à 20h, pendant l'office de la Croix ; le samedi à 9h15 ; ainsi que sur rendez-vous (Tél : 04 68 56 66 95). Veillées pénitentielles les vendredis 18 octobre et 20 décembre à 20h

Communauté de paroisses St Jean Bosco (Perpignan sud)

- St Paul du Moulin à Vent : du mardi au vendredi de 10h à 11h, les mardis et jeudis de 17h à 18h, le mercredi de 18h à 18h30, le vendredi de 18h30 à 19h30 (hiver) ou de 19h à 20h (été)

Communauté de paroisses Pau i Treva de Deu

- Pollestres : le mercredi de 17h15 à 18h
- Toulouges : le jeudi de 17h à 18h
- Canohès : le samedi de 9h à 9h30

Infos-Doyenné

Où et quand est-il possible de se confesser ?

Communauté de paroisses St Jean Baptiste (Centre-Ville)

- Cathédrale : mercredi et vendredi, de 17h à 18h ; le samedi de 16h à 18h
- St Jacques : vendredi de 9h à 9h30, avant la messe
- Notre Dame La Réal : vendredi de 19h à 20h, après la messe
- Ste Thérèse : le 1er mercredi du mois de 17h30 à 18h (hiver), de 18h30 à 19h (été), après la messe.
- Chapelle Notre Dame de Lourdes : le samedi de 8h45 à 10h30.
- St Matthieu : fraternité St Pierre (rite extraordinaire) : du lundi au jeudi, ainsi que le samedi, de 10h à 10h45 ; le vendredi de 19h15 à 20h ; le dimanche de 9h45 à 10h15.

Communauté de paroisses Notre Dame de la Bonne Nouvelle (Perpignan ouest)

- St Martin de Bonsecours : le vendredi de 19h15 à 20h, pendant l'office de la Croix ; le samedi à 9h15 ; ainsi que sur rendez-vous (Tél : 04 68 56 66 95). Veillées pénitentielles les vendredis 18 octobre et 20 décembre à 20h

Communauté de paroisses St Jean Bosco (Perpignan sud)

- St Paul du Moulin à Vent : du mardi au vendredi de 10h à 11h, les mardis et jeudis de 17h à 18h, le mercredi de 18h à 18h30, le vendredi de 18h30 à 19h30 (hiver) ou de 19h à 20h (été)

Communauté de paroisses Pau i Treva de Deu

- Pollestres : le mercredi de 17h15 à 18h
- Toulouges : le jeudi de 17h à 18h
- Canohès : le samedi de 9h à 9h30